

## La Proposition

Pour réaliser cet objectif, nous proposons la constitution d'un "Parlement du monde". Un tel parlement devrait être composé de tous les citoyens du monde au moyen d'élections "généralistes". Les candidats devraient être choisis parmi des personnes qui se sont concrètement distinguées dans les divers pays dans lesquels ils ont vécu et dans lesquels ils oeuvrent, abstraction faite de leur nationalité d'origine. Chaque pays devrait élire un nombre de représentants proportionnel au nombre de ses habitants.

Les candidatures devraient être libres, et proposées par des associations de citoyens. Les parlementaires du monde devraient élire un "Conseil des dix" avec des fonctions uniquement administratives et de gestion. Le "Parlement du monde" devrait avoir une fonction uniquement consultative portant sur des problèmes éthiques, sociaux et politiques concernant l'humanité dans son ensemble, et pourrait être interpellé, sur de tels sujets, par au moins un tiers des parlementaires de chaque pays, ou par les représentants mêmes des pays membres auprès de l'Assemblée des Nations Unies,

Le "conseil des dix" aurait pour fonction d'accueillir les demandes y parvenues et d'envoyer les questions à chaque membre du "Parlement du Monde", lesquels, en continuant à exercer normalement leurs activités dans les pays respectifs, devraient répondre au conseil par e-mail dans des délais relativement brefs.

Le conseil même se chargerait ensuite d'envoyer les réponses fournies (en les indiquant aussi en pourcentage) à ceux qui auraient demandé un avis, et même de rendre publique la réponse par le biais des médias.

Le "Parlement du monde" étant un organe uniquement consultatif et dépourvu d'un quelconque pouvoir politique, son activité ne pourrait pas courir le risque d'entrer en conflit avec d'autres activités et décisions des Nations Unies. Etats membres: celui-ci devrait uniquement être une référence éthique et devrait être interpellé seulement sur des sujets ayant un intérêt effectif pour l'humanité.

Le "Parlement du monde" devrait se réunir dans des lieux différents en séance plénière une fois par an afin de favoriser la connaissance réciproque entre ses membres et pour rédiger un rapport relatif au programme sur l'état du monde. Le "Conseil des dix" pourrait ensuite le convoquer en séance extraordinaire pour discuter des situations particulièrement graves, qui nécessitent, à savoir de l'avis même du "Conseil des dix", un prononcé urgent et de la part du parlement.

Dès sa première convocation le "Parlement du monde" devrait rédiger une "Charte des valeurs" cohérente avec l'"esprit" de l'"organisation des Nations Unies", de manière à pouvoir mieux communiquer les buts et l'action.

Le coût de l'organisation du "Parlement du monde" - très modeste, en ce qu'il est limité au salaire du conseil et à la couverture de gestion, ainsi qu'au remboursement des frais des parlementaires pour leur participation au projet - devrait être supporté par les Nations Unies, qui devraient aussi constituer le premier et inépuisable sponsor de l'initiative.

Dans le cas où certains pays ne voudraient pas participer au projet, seuls les parlementaires désignés par les pays qui adhéreraient à ce projet y prendraient part, avec toujours la possibilité, pour ceux qui n'y auraient pas initialement adhéré, de le faire à un moment ultérieur, ou bien aux élections successives, qui devraient se dérouler tous les 5-7 ans.

Toutes les élections devraient se dérouler aux frais des Etats adhérents et devraient être contrôlées par des personnes mandatées par l'ONU, qui pourrait dans tous les cas décider d'offrir sa propre contribution économique et son support logistique pour l'organisation des élections dans les pays au sein desquels les gouvernements en feraient la demande.